

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 34-35 (1946-1947)
Heft: 1

Artikel: Jean-Baptiste Bremond et l'affaire Naundorff [suite et fin]
Autor: Bourgoin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-BAPTISTE BREMOND ET L'AFFAIRE NAUNDORFF,

par M. l'abbé BOURGOIN, curé de Progess.

(*Suite et fin*)

CHAPITRE III

JEAN-BAPTISTE BREMOND ET CHARLES-GUILLAUME NAUNDORFF, DUC DE NORMANDIE, LOUIS XVII

Mais chut ! M. Bremond ne veut parler de cela qu'avec le Prince lui-même, ou tout au moins qu'avec ses envoyés. La visite pourtant se fait attendre de plus en plus. Le 16 mai 1836, l'ancien secrétaire général du ministre de Monciel jugea utile de dévoiler à son « cher Prince » un secret d'Etat surpris dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit une fois de plus d'un trésor, que possédaient, vers 1750, les familles régnantes de France, d'Espagne et de Naples. A cette époque, on réserva pour l'avenir cette fortune immense que l'on enfouit de telle manière que le souvenir s'en perdit. En 1792, un vieillard provençal découvrit ce trésor, en prit autant que lui et son guide pouvaient en emporter et façonna avec ce métal un bijou magnifique. Il vint faire part de sa découverte au secrétaire Bremond, en affirmant qu'il y avait là-bas de quoi payer dix fois les dettes de la France, et en le priant d'en informer le roi. Averti par son ministre Monciel, Louis XVI répondit qu'il connaissait ce trésor, mais que « sa mise en circulation, en ce moment de troubles, ne servirait qu'à influencer davantage

toutes les mauvaises passions, qu'il ne fallait l'employer qu'à l'époque où la restauration religieuse, morale et politique serait possible à réaliser... « Grâce à Dieu, ajoutait candidement Bremond s'adressant à Naundorff, ce bienheureux moment est enfin arrivé, puisque vous voilà, mon cher Prince »¹.

Quand le Prétendant reçut cette lettre, il dut se réjouir bien fort. Le trésor immense venait à point, car la cause périclitait faute de fonds. Les indications fournies par Bremond étaient trop vagues pour entreprendre immédiatement des recherches². Naundorff voulut-il obtenir des renseignements plus précis ? Voulut-il enfin se soumettre à l'épreuve maintes fois réclamée par son correspondant ? Toujours est-il que peu après, il se mettait en route pour la Suisse.

Châtel-Saint-Denis, Semsales présentaient au voyageur un air de fête. A Châtel, des sapins ornaient les rues de la cité ; à Semsales, des branches de hêtres étaient appliquées contre les maisons. Les yeux de ceux qu'il rencontrait, brillaient d'une joie pure. A Semsales, le coche s'arrêta un instant pour laisser passer la procession du Saint-Sacrement : c'était le 2 juin, le jour de la Fête-Dieu. Près de la ferme du Plateron, la voiture publique fit une nouvelle halte et notre voyageur en descendit. A quelques distances de la route, il aperçut devant lui une cheminée basse, d'où s'échappait un panache de fumée. Il reconnut la Verrerie. Il était près d'onze heures du matin. Un silence relatif régnait dans le village. Les verriers n'étaient pas encore revenus de Saint-Martin, où ils avaient assisté à la cérémonie.

M. Naundorff n'eut pas de peine à distinguer, parmi les maisons de la Verrerie, le long bâtiment propre et coquet habité par la famille de son hôte. J'imagine un accueil d'abord réservé, le voyageur apprenant que M. Bremond avait été célébrer la Fête-Dieu à Fribourg³. Mais bientôt, M. Strohmeyer, qui, sous le nom

¹ G.M. II, 800. Doc. DXXXIV. Lettre de M. Bremond à « Charles-Louis ». Semsales, 16 mai 1836. Le Testament mystique de Monciel parle également de ce trésor. (G.M. 616.)

² G. LENÔTRE, *Martin le visionnaire*, p. 261.

³ G.M., II, p. 971. Doc. DCXXVI. Conclusions de M^e Benoist dans l'affaire de la veuve et des héritiers Naundorff contre le comte de Chambord. Lettre de Bremond citée par l'avocat.

de Frantz Pfæhler, avait fait les premières avances pour le compte de son maître, s'introduisit auprès du visiteur. Les deux personnages durent se reconnaître, puisqu'ils s'étaient déjà rencontrés. Strohmeyer expliqua au duc de Normandie les motifs qui l'avaient poussé à écrire à M. Albouys, lui agent républicain ; il mit en garde le nouveau venu contre les abus possibles et ajouta : « Si oui ou non vous êtes le véritable duc, cela ne me regarde pas. Du reste, vous avez déjà beaucoup mendié en France ! » Naundorff, bon prince, ne se fâcha point. Au contraire, il remercia son interlocuteur de sa franchise et l'assura qu'il était à la Verrerie uniquement pour solliciter le témoignage de M. Bremond : « Certainement, ajouta-t-il, vous aussi, vous croirez un jour en moi ! » « Cela m'est parfaitement égal », répliqua l'agent républicain¹.

Le lendemain, M. Bremond se présenta chez son visiteur dont la figure le frappa immédiatement. Bouleversé, l'ancien serviteur de Louis XVI s'arrêta sur le seuil de la porte ; attentivement, il observa son hôte.

— Me reconnaisssez-vous ? interrogea celui-ci.

— Non ! Mais le bas de votre visage me rappelle celui d'une auguste personne.

— Je suis son fils ! répondit Naundorff, en se jetant dans ses bras².

Au cours de la conversation, le prince affirma « des choses... que personne que lui ne pouvait dire parce qu'elles se sont passées sans intermédiaire entre son père et lui », mais que M. Bremond prétendait connaître également³. Dès lors, la conviction du maître de la Verrerie « est faite et parfaite »⁴. Un instant plus tard, exultant d'allégresse, il pouvait déclarer en présence de toute sa famille : « Ah ce jour ! c'est le plus beau de ma vie ! Je suis aussi

¹ G.M., II, 817. Doc. DXLVII. Déposition de Strohmeyer, déjà citée, cf. A.F. nov.-déc. 1945, p. 152, notes 3 et 4.

² G.M., II, p. 971. Doc. DCXXVI. Cf. supra, Conclusions de M^e Benoist...

³ Au tribunal de Vevey, Bremond dira l'année suivante : « Les détails qu'il m'a donnés sur la cachette des Tuilleries sont pour moi une preuve évidente de l'identité de sa personne ». Corr. Louis XVII, t. II, p. 425.

⁴ G.M., II, 805. Doc. DXXXVIII. Lettre de M. Bremond à M. Albouys à Cahors. Semsales, 12 juin 1836.

certain de l'identité du duc que de celle de mon propre fils ». Quant à Strohmeyer qui assistait à la scène, il dira plus tard: « J'étais heureux de voir la joie de cet honnête vieillard, bien qu'elle reposât sur une erreur »¹.

Le samedi 4 juin, Charles-Louis rentrait à Paris, où il se faisait arrêter le 15². Le 12 juillet, expulsé de France par le gouvernement, il s'embarquait à destination de l'Angleterre³. Les infortunes du Dauphin continuaient. A la Verrerie, la joie de la rencontre avait fait place à la stupeur: « Je souffre avec vous, lui écrivait M. Bremond, le 18 juillet, et puisque la divine Providence vous a conduit en Angleterre, ma pensée et mon cœur vous y suivent aussi »⁴. Par le même courrier, Strohmeyer lui envoya une lettre de recommandation à l'adresse du directeur du *Morning Chronicle*, pour que ce journal publie dans ses colonnes « toutes les communications qui lui seront faites par M. Naudorff »⁵.

* * *

Lorsqu'il quitta Crossen pour gagner la France, le duc de Normandie y avait laissé sa famille qui souffrit bientôt du plus grand dénuement⁶. En septembre 1833, il put enfin soutenir les siens plus efficacement, grâce aux secours que lui octroyaient ses amis. Dresde, capitale de la Saxe, avait été ensuite le lieu de résidence des

¹ G.M., II, 818. Doc. DXLVII. Déposition de Strohmeyer déjà citée.

² G.M., II, 971, n. 2.

³ G.M., II, 810. Doc. DXLII. *Journal des Débats*. Lundi 18 juillet 1836. On écrit de Calais, 13 juillet: Un sixième ou septième Louis XVII, autrement Charles-Louis Naundorff, Prussien, que le gouvernement vient d'expulser de France, s'est embarqué hier sur un paquebot anglais. Ce personnage, qui se donnait de grands airs, a été accompagné sur la route par deux gardes municipaux qui ne l'ont quitté que sur le navire.

⁴ G.M., II, 811-812. Doc. DXLIV. Lettre de M. Bremond à « Charles-Louis ». Semsales, 18 juillet 1836. Dans cette lettre, il est de nouveau question d'un secret, qui, selon Bremond, devait exister entre les rois de France et d'Angleterre.

⁵ G.M., II, 811. Doc. DXLIII. Lettre de Franz Strohmeyer dit Pfeehler, sous le pseudonyme et à l'adresse de Birdorff (à Paris)... à M. Harry Nelfert, du *Morning Chronicle*. (Semsales, 18 juillet 1836.)

⁶ Corr. Louis XVII, t. I, p. 199 et sq. Lettre de Henri Pezold à Naundorff. Crossen, 18 décembre 1832.

Naundorff. Mais, à plus d'une reprise, ils avaient été sur le point d'être expulsés. Cependant, une dernière fois, on avait prolongé leur séjour jusqu'en mars 1838¹. Que fit Jean-Baptiste Bremond quand il fut au courant de la nouvelle infortune, qui frappait la famille de son prince bien-aimé ? A celui-ci, il avait donné sa confiance la plus entière, il ouvrit son cœur et sa bourse pour soulager la misère de la femme et des enfants. Il fit plus encore. Sans attendre que le permis de séjour en Saxe fut périmé, il les invita à venir en Suisse et leur offrit la plus large hospitalité, non pas à la Verrerie, dans sa maison, mais dans une demeure plus digne de leur rang. La Verrerie, c'est déjà un peu la montagne, et la fabrique n'est qu'à deux pas, car, en 1837, la Châtelaine n'est pas encore construite. Enfin, la famille du prétendant compte en plus de la mère et des six enfants vivants, un aumônier, le bon curé Appert, qui a quitté sa paroisse de Saint-Arnoult au diocèse de Versailles pour suivre le duc de Normandie dans sa destinée ; le gouverneur des fils, l'abbé Jean-Baptiste Laprade, qui, à Paris, avait été aumônier des Dames de la Foi ; Mme Forêt, amie de la famille et gouvernante des filles aînées et Mlle Eglantine Pégot, gouvernante des cadettes². Pour recevoir tout ce monde, le bâtiment de la Verrerie eut été par trop exigu. M. Bremond loua le château de Grand-Clos³, au-dessus de Villeneuve, à l'intention de ses protégés.

Le 31 octobre 1837, la famille Naundorff, qui, depuis un certain temps, se faisait appeler la famille de Bourbon, quitte sa résidence de Dresde et, passant par Schaffouse, atteint Berne, où elle se repose un jour chez le colonel de Lentullus. Reprenant la route en compagnie d'Antoine Bremond venu à sa rencontre, elle traverse

¹ Corr. Louis XVII, t. II, p. 475. Cf. p. 479.

² Corr. Louis XVII, t. II, p. 479. Lettre de « Charles-Louis » à l'abbé Appert. Londres, 17 octobre 1837.

³ Le château de Grand-Clos, situé sur le territoire de la commune de Rennaz, cercle de Villeneuve, est un ancien domaine seigneurial. Il appartenait autrefois à Abraham Du Bois, bourgeois de Berne, qui le revendit, en 1678 à Gédéon Perret, de Vevey, châtelain de Villeneuve. Abraham Guillard en devint le propriétaire en 1702, et ses petits-fils construisirent les bâtiments actuels. *Dict. hist. du Canton de Vaud*, t. I, p. 785.

Fribourg, puis, après une station à la Verrerie, arrive enfin à Grand-Clos, vers la mi-novembre¹. Dans un site agréable et bien meilleur que la Haute-Veveyse pour raffermir la santé de ses membres², elle pense vivre en paix à l'abri des persécutions.

Le généreux Bremond, qui, en hiver, réside à la Tour-de-Peilz, ne ménage pas ses visites. Quelquefois, il a le plaisir de dîner avec la princesse et ses six anges, qu'il aime plus que s'ils étaient tous ses propres enfants³. Il prend sur lui tous les frais du ménage et veille à ce que les provisions soient suffisantes. « A cet effet, raconte Amélie à son père, il nous a déjà envoyé une vache qu'il a baptisée Rambouillet, deux chèvres, qui s'appellent Thibet et Kaschmir, et puis deux moutons qu'il a appelés Ségovie et Castille. » Un âne nommé Nicone complète ce troupeau⁴.

Antoine Bremond s'ingénie lui aussi à faire plaisir aux protégés de son père. C'est ainsi qu'il prête à la jeune fille « un piano à buffet et seulement à deux cordes » qui rend un son faible mais très doux⁵.

Tout en pourvoyant aux besoins des habitants de Grand-Clos, J.-B. Bremond ne se désintéresse pas pour autant de son royal ami. Cinq mois après son expulsion, que ses partisans jugeaient arbitraire et illégale, le prince avait été inculpé d'escroquerie. Au cours de la procédure, « improvisée par le gouvernement », Madame de Généres, personne toute dévouée à Naundorff, avait répondu au juge d'instruction, qu'elle pensait pouvoir l'assurer de la bonne volonté de Bremond à déposer les motifs de sa conviction. Le 12 août, le juge Zangiacomi envoyait au tribunal de Vevey une commission rogatoire. C'est ainsi que M. Bremond, en date des 1^{er} et 4 novembre 1837, eut l'occasion de déposer, sur la foi du serment, qu'il avait reconnu le prince « en particulier en

¹ Corr. Louis XVII, t. II, p. 480 et sqq. Lettre de l'abbé Laprade au Prince pour lui faire part des dispositions prises en vue du voyage. Dresde, 27 octobre 1837.

² Corr. Louis XVII, t. II, p. 523, note 1. Lettre de Bremond au Prince. La Tour-de-Peilz, 26 mars 1838.

³ Corr. Louis XVII, loc. cit.

⁴ Corr. Louis XVII, t. II, p. 498. Lettre d'« Amélie de Bourbon » à son père. Grand-Clos, le 2^e jour de la fête de Noël 1837.

⁵ Corr. Louis XVII, t. II, p. 496. Lettre citée ci-dessus.

ce qu'il connaissait la cachette faite par son père, dans le palais des Tuileries ». C'est là, le point principal de la déposition du vieillard faite « en commission d'information ». Quant à quelques faits mentionnés par le témoin, nous avons déjà montré qu'ils ne s'étaient pas passés, comme il les présentait. Le résultat de cette enquête fut concluant, puisque dès ce moment, cessa la procédure en escroquerie¹.

Le 21 janvier 1838, en réponse à cette procédure, « l'illustre proscrit » avait adressé de Londres, à la Chambre des Députés, une nouvelle *Pétition*, qui subit le sort des précédentes : La Chambre ne s'en occupa pas du tout. Mais M. Bremond en avait reçu cinquante exemplaires, qu'il envoya à tous les gouvernements cantonaux. Il était du reste chargé de la réimpression en Suisse de cette pétition qu'il considérait comme un chef d'œuvre², pour l'envoyer en France « en usant de toutes les ruses imaginables »³.

L'année précédente, Bremond avait déjà publié une brochure de huit pages *in-octavo*, portant le titre : *Le Duc de Normandie*, et qui était un commentaire des Mémoires du prince lui-même.

* * *

Le séjour à Grand-Clos de la famille de Bourbon n'était pas des plus assurés. Les papiers d'état-civil que le gouvernement prus-

¹ Ce paragraphe résume pour ce qui concerne l'histoire des relations de Bremond et de Naundorff, ce qui est raconté très en détail dans Corr. Louis XVII, t. II, pp. 399 à 434. Voir plus spécialement les pages 422 à 433 : Déposition de J.-B.-J. Bremond « en Commission d'information » le 1^{er} novembre et le 4 novembre 1837, suivie d'un Mémoire du même. Ces documents disparurent des Archives du Tribunal de Vevey à la suite d'un vol, dit-on, perpétré en 1896. Ce vol provoqua une interpellation en séance du Grand Conseil du canton de Vaud, le 6 mai 1897. L'interpellateur demanda que l'on fit faire une copie de ces documents sur les pièces qui avaient été envoyées à Paris en 1837. Cf. *La Légitimité*, 15^e année, 1897, p. 402-405.

² Corr. Louis XVII, t. II, p. 515. Lettre de M. Bremond au « Proscrit ». La Tour de Peilz, 26 mars 1838. « Votre pétition est un chef-d'œuvre ; je l'ai portée à Grand-Clos ».

³ Corr. Louis XVII, t. II, p. 514. Lettre de Naundorff à l'abbé Laprade. Londres, le 18 février 1838.

sien avait refusé de reconnaître¹, n'étaient plus en ordre. Je ne saurais dire si le gouvernement vaudois fit des difficultés à ce sujet. Mais des difficultés d'un autre ordre se greffaient sur celles-là. Aussi, dès le 17 juin 1838, le Prétendant ordonne à ses deux aînés d'abord, Amélie et Edouard, de le rejoindre à Londres, car ses moyens « sans le secours de Messieurs Bremont, fils et père, ne sont pas du tout suffisants pour la subsistance de (toute) sa famille en Angleterre »².

Des obstacles dus, paraît-il, à « la désobéissance » de l'abbé Laprade empêchèrent la réalisation de ce projet³. Le 21 août, le Prince, impatient de revoir les siens, lui envoyait un avis sévère par l'entremise du curé Appert. L'abbé Laprade, à ce moment, semble bien avoir déjà quitté la Suisse en compagnie d'Edouard et d'Amélie. Une lettre de Londres, datée du 30 août, annonçait aux habitants de Grand-Clos l'arrivée très heureuse des trois voyageurs⁴. Ce n'est qu'à la fin d'octobre que toute la famille du prétendant put enfin rejoindre son chef en Angleterre⁵.

Il est difficile de dire dans quels sentiments M. Bremond laissa partir « la duchesse de Normandie et ses six anges ». Il leur avait consacré beaucoup de temps, il avait dépensé pour eux une partie de sa fortune, soit, aux dire de son fils Antoine, environ 60 000 francs. Mon père « se serait dépouillé de tout, ajoute ce dernier, il aurait laissé sa famille dans le besoin pour soutenir la cause du Dauphin »⁶.

Or, une grave dissension s'accentuait de jour en jour entre M. Bremond et le prince. Louis XVII en effet prétendait avoir des visions. Un ange lui parlait, à lui, comme à Martin de Gallardon,

¹ G.M., II, 846. Doc. DLXIV. Réponse de la chancellerie du ministre de Prusse en Suisse à la note, datée du 27 février du département de justice et police du canton de Vaud... Berne, 9 avril 1838.

² Corr. Louis XVII, t. II, p. 531-532. Lettre de Charles-Louis à sa fille Amélie. Londres, 17 juin 1838.

³ Corr. Louis XVII, t. II, p. 542.

⁴ G.M., II, p. 854. Doc. DLXX, Lettre de M. Appert au comte du Walès, à Calmels. Grand Clos, 5 septembre 1838.

⁵ Corr. Louis XVII, t. II, p. 545.

⁶ Corr. Louis XVII, t. II, p. 533. Lettre d'Antoine Bremond à l'abbé Berton. Semsales, 3 juillet 1883.

le paysan visionnaire, qui, le 28 septembre 1833, à Paris, avait sans aucune hésitation identifié Naundorff avec l'Orphelin du Temple¹. L'esprit céleste qui apparaissait au duc de Normandie lui révéla une « croix de grâce » qu'il devait remettre au Pape². Le souverain pontife, ayant fait la sourde oreille, on le comprend, Charles-Louis, au nom de l'ange qui l'inspire, fonde, en octobre 1838, « l'Eglise catholique-évangélique », se sépare du Siège de Rome définitivement condamné par Dieu³. Pour faire connaître sa nouvelle religion, Naundorff, toujours sous la dictée de l'ange, écrit un livre intitulé : *La Doctrine céleste de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Quand M. Bremond, fervent catholique, vit son ami prendre le chemin du schisme, il se fit sans doute un devoir de le retenir. Le 17 juin, le duc de Normandie mandait à sa fille Amélie : « J'aurais beaucoup à te répondre au sujet des idées de notre loyal de Brémont. Je lui dirais moi-même quel malheur menace la Suisse ; mais on pourrait croire que c'est un moyen de persuasion »⁴. Malgré les objurgations de ses amis, le Prince publia *La Doctrine céleste* et consomma sa séparation d'avec Rome. Alors, « le loyal de Brémont » se révolta : il ne pouvait supporter cette attaque contre sa foi. Il cessa ses largesses et toute démarche personnelle. On pourrait croire que cette aventure finissant dans l'hérésie aurait dessillé les yeux de l'honorable vieillard. Il n'en fut rien. Son fils Antoine devait écrire plus tard : « Il n'en demeura pas moins le défenseur de ce qu'il croyait une vérité : Naundorff, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Jamais, au grand jamais, il ne reconnut d'autre prétendant »⁵.

¹ G.M., I, 26.

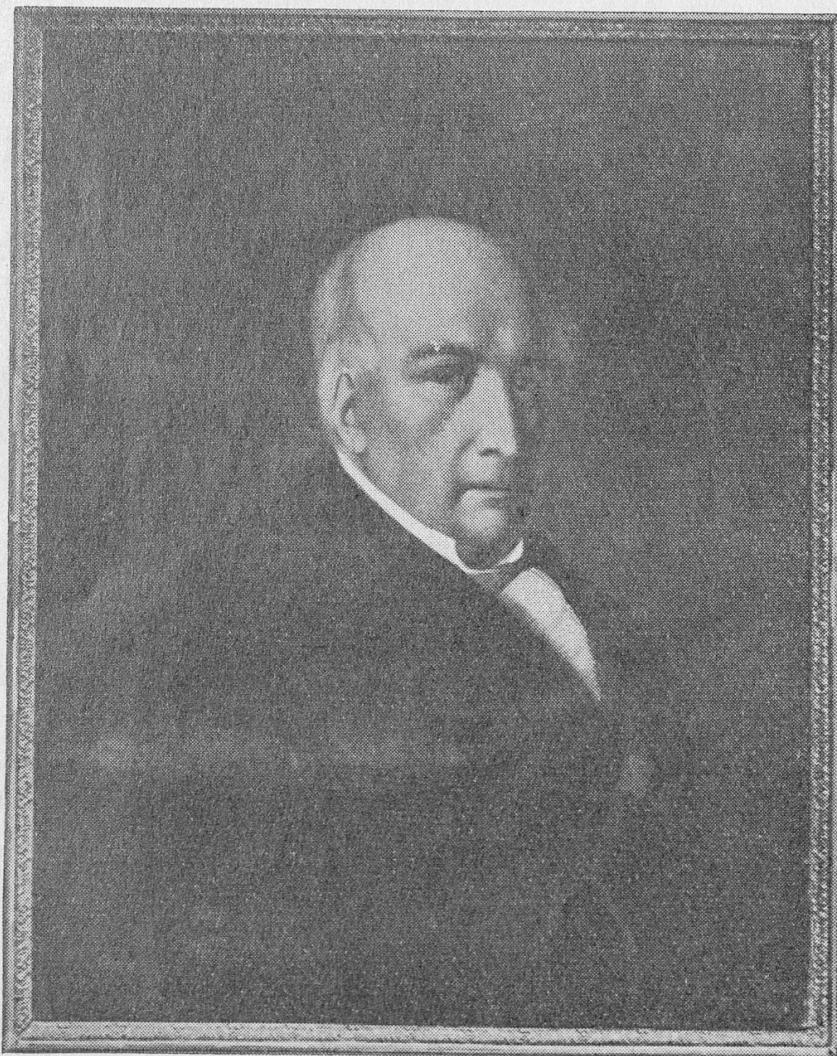
² G.M., II, 820. Doc. DLI. Lettre de Charles-Louis, duc de Normandie, à l'abbé Laprade, lui ordonnant de porter au Pape la croix de grâce.

³ G.M. II, 855. Doc. DLXXI. Récit, par « Charles-Louis » de la pseudo-apparition de l'ange du Seigneur... Londres, 24 octobre 1838. Et, op. cit., 856. Doc. DLXXII. Manifeste des membres du conseil de l'Eglise catholique-évangélique... Londres, le 31 octobre 1838. Ce document étant aussi signé de l'abbé Appert, c'est la preuve qu'il était à Londres ce jour-là et qu'ainsi toute la famille du prétendant avait rejoint son chef à cette date.

⁴ Corr. Louis XVII, t. II, p. 530. Lettre de Charles-Louis à sa fille Amélie. Londres, 17 juin 1838.

⁵ Corr. Louis XVII, t. II, p. 533. Lettre d'Antoine Bremond déjà citée.

Pourtant, M. Bremond, convaincu de l'identité royale de Naundorff, s'était fait son zélateur. Il avait espéré obtenir la « conversion » de M. de Nicolaï et celle du grand publiciste irlandais habitant Fribourg, M. d'O'mahoni, le seul capable d'écrire l'histoire



Jean-Baptiste Bremond,
d'après un tableau appartenant à ses descendants.

du Dauphin ; il aurait voulu faire évanouir les illusions sur le faux Louis XVII résidant alors en Italie ; il était désolé de n'avoir pu convaincre M. de Gottrau de l'existence du véritable Dauphin ; il avait aidé de toutes ses forces ses amis, qui, exécutant un ordre supérieur, avaient adressé au Saint-Père et à tous les prélates de

l'Eglise, des lettres dans lesquelles le Prince demandait au Pape la convocation d'un Concile de l'Eglise chrétienne pour réconcilier tous ses enfants¹. Maintenant, le prince sombrait dans l'hérésie. Ses partisans en déduisent sa parfaite bonne foi, puisqu'il ne craignit pas de se brouiller avec ses plus fidèles amis.

Les historiens de Naundorff ont accumulé « un faisceau de preuves morales et de témoignages de bonne foi », en faveur de l'identité de l'horloger de Crossen et du dauphin, mais ils en cherchent encore les preuves juridiques². Or ces preuves juridiques, M. Georges de Manteyer les a apportées dans un ouvrage remarquable de précision historique³. Il a recueilli dans les Archives d'Allemagne et de France un faisceau de plus de sept cents documents. Il est arrivé à prouver que celui, qui, à partir du 19 novembre 1818, se faisait appeler Carl-Wilhelm Naundorff, et à partir du 23 septembre 1825, Ludewig Burbong, était en réalité un nommé Carl-Benjamin Werg, né à Halle, le 3 mai 1777 et baptisé le 9 en l'église Notre-Dame. A 19 ans, le soldat Carl Werg prenait comme maîtresse Jeanne-Christine Hassert, femme de Jacob Sonnfeld. C'est précisément cette liaison avec Hanne (diminutif de Johanna) Hassert, qui donne à l'histoire de Naundorff-Werg la clarté nécessaire en permettant de découvrir sa date de naissance exacte et le lieu de son origine. Nous ne pouvons donner ici l'argumentation par laquelle M. de Manteyer établit l'identité des deux personnages Carl Naundorff et Carl Werg. Cette identité ressort clairement des preuves apportées. Dans une série d'articles parus en

¹ A.E.F., Lettre de M. Bremond à M. Clerc, supérieur du Séminaire de Fribourg. Semsales, 16 juillet 1838. Désabusé, M. Bremond avait déjà écrit à M. Clerc, le 15 juin précédent: « La reconnaissance du frère et de la sœur sera sans doute obtenue de plus haut, par la prière des Martyrs, leurs augustes Parents... Je regarde dès à présent ma mission comme finie à ce sujet ». Lettre aux A.E.F.

² Cf. E.-A. Naville, Louis XVII en Suisse. Son ami Frédéric Leschot de Genève, p. 1.

³ G. de Manteyer, Les faux Louis XVII. Le roman de Naundorff et la vie de Carl Werg. Paris 1926. Comme épigraphe à cet ouvrage, l'auteur a choisi le texte suivant du 28 septembre 1833: « *Que de niais il (Naundorff) a rencontrés... !* »

1912 dans *Le Journal des Débats*, l'auteur prouve comment Naundorff, de sujet prussien s'est fait prince français¹.

Malgré tout, Naundorff et ses descendants qui se parent du nom patronymique de Bourbon conservent leurs partisans. Ceux-ci continuent et continueront à se réclamer du témoignage des anciens serviteurs de Louis XVI, de Jean-Baptiste Bremond en particulier². On a vu comment celui-ci a reconnu le prétendu prétendant. On sait l'état d'esprit mystiquement entretenu par de vagues

¹ G.M., I, p. 1 à 123, réimpression des articles parus dans le *Journal des Débats*, dès le 3 avril 1912, et suivis d'une importante conclusion.

² Voici à titre documentaire un ou deux passages des conclusions de M. Emile Dupré Lasale, substitut du Procureur de la République... dans l'affaire des héritiers Naundorff contre la duchesse d'Angoulême, le comte de Chambord et la duchesse de Parme (G.M., doc. DCVII). « ...Je ne m'inquiète pas des dépositions de M^{me} de Rambaud, de M. de Joly, de M. de Brémont. Oui, ces vieux serviteurs de Louis XVI ont reconnu en Naundorff le fils de leur roi ; oui, ils ont cru à Naundorff, à son évasion, à sa vie, à son honneur, à sa religion. Vous en concluez que Naundorff est le fils de Louis XVI ; j'en conclus que ces témoins ne sont pas dignes de la confiance de la justice. Je ne veux pas rechercher par quelles passions, par quels intérêts, par quelles faiblesses ces vieillards ont été entraînés dans ces aberrations ; je veux les respecter plus qu'ils ne se sont respectés eux-mêmes ; mais je dis que leurs déclarations ne me touchent pas. La première condition pour qu'un témoin mérite d'être cru, c'est qu'il ne soit pas soupçonné de tout croire sans examen et sans preuves » (G.M., p. 925).

« ...M. de Brémont croit à Naundorff, parce qu'il lui a déclaré que Louis XVI avait fait aux Tuileries une cachette connue de lui seul ; mais, depuis l'armoire de fer, les cachettes des Tuileries sont devenues le rêve de tous les chercheurs de trésors. J'ai trouvé dans le dossier criminel des lettres de M. de Brémont ; elle ne prouvent pas en faveur de la solidité de son esprit ; il rêvait la monarchie absolue et le fouriériste ; il voulait diviser la France en phalanstères, leur donner pour directeurs des trappistes, ce que les phalanstériens n'admettraient certainement pas, et, sur la foi d'une prédiction obscure du moyen âge, il était persuadé que le fils de Louis XVI, vivant dans la personne de Naundorff, établirait ce bel ordre social... »

Et le Procureur de conclure : « Je m'arrête ici, Messieurs, j'en ai trop dit sur une pareille cause ; il fallait toute la gravité de mes fonctions pour m'obliger de la prendre au sérieux ; d'ailleurs, c'est le privilège et aussi le malheur des noms historiques de communiquer quelque chose de leur importance aux attaques mêmes dont ils sont l'objet, et le ridicule cesse où le scandale commence » (G.M., 926-927).

prophéties dans lequel il se trouvait durant les dernières années de sa vie, en attendant le fils de son roi, qui bientôt allait paraître avec éclat. On se rappelle que M. Bremond a basé sa reconnaissance sur la ressemblance du visage de Naundorff avec ceux de Louis XVI et de Marie-Antoinette et sur les détails du fameux secret des Tuilleries, secret connu de tout le monde.

Que conclure ?

D'abord, la parfaite bonne foi de Bremond dans cette affaire ne fait absolument aucun doute. Mais, n'a-t-il pas admis avec beaucoup trop de naïveté tout ce que son visiteur de la Fête-Dieu 1836 lui racontait ? Il a cru sans examen et sans preuves formelles toutes les assertions de l'aventurier. Sa persuasion de retrouver l'Orphelin du Temple, les souvenirs de sa gloire passée, les malheurs dans lesquels il voyait son pays plongé, tout a concouru à lui faire admettre comme une vérité intangible que Naundorff était le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le malheureux Orphelin du Temple, le roi Louis XVII.
